

CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 20 MAI 2014

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

- Qui ont pris part aux délibérations : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 13 mai 2014, s'est réuni le mardi 20 mai 2014 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patricia ROBIN, Jonathan TURRILLO, Catherine BUTTY, Philippe WESTRELIN, Valérie COPIN, Christophe MOREL, Valérie DAVID, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Nicole NUTINI, Jean-Marc GARNIER, Jean-Paul CAMERANO, Brigitte VIDAL, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Jean-Marie BELVEDERE, Aline BOURDAIRE, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Ali AMRANE, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Alexandra ARDISSON, Chems SALLAH, Jocelyne BUSTAMENTE, Paul EUZIERE, Myriam LAZREUG, Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Stéphane CASSARINI, Magali CONESA, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Damien VOARINO, Jean-Marc DEGIOANNI, Mireille BANCEL, Franck BARBEY, Corinne SANJUAN.

PART EN COURS DE SEANCE :

Madame Mélanie ZARRILLO (prend part aux délibérations N°75 à 98)
Monsieur Ali AMRANE (prend part aux délibérations N°75 à 100)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Anne-Marie DUVAL
- Madame Marguerite VIALE
- Madame Mékia Noura ADDAD

ABSENTS :

- Monsieur André MASSON

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

/

.

PROCURATION :

- Madame Anne-Marie DUVAL à Madame Nicole NUTINI
- Madame Marguerite VIALE à Madame Alexandra ARDISSON
- Madame Mélanie ZARRILLO à Monsieur Jonathan TURRILLO
- Monsieur Ali AMRANE à Madame Brigitte VIDAL
- Madame Mékia Noura ADDAD à Monsieur Paul EUZIERE.

Monsieur Chems SALLAH est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 24 avril 2014.

La délibération du Conseil Municipal du 15 mars 2008, avait donné délégation au Maire de la totalité des compétences prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celle-ci est désormais caduque.

En vertu de l'article L 2122-23 du même code, et ce malgré le renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a rendu compte des arrêtés prévus par l'article L 2122-22 lors de la présente réunion du Conseil Municipal.

Question retirée à l'ordre du jour :

2014 – 113	Demande de renoncement au projet De suppression des Conseils Généraux Motion
------------	--

Questions diverses :

Information : Casino – Changement d'actionariat.

2014 - 75

**BUDGET PRINCIPAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

- d'ARRÊTER les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	4 456 845,37	----	----	29 312,29
Opérations de l'exercice	23 905 845,79	25 806 517,90	65 493 759,48	68 491 987,31
Restes à réaliser	3 233 312,60	3 233 312,60	----	----
Totaux cumulés	31 596 003,76	29 039 830,50	65 493 759,48	-
Résultat net : Excédent				3 027 540,12
Solde net : Besoin de financement	2 256 173,26			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour et 13 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 76

**BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION 2013**

- **DECLARER** que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour et 4 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 77

**BUDGET ANNEXE - SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

- d'**ARRÊTER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière suivante :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	32 632,33	----	----	73 388,24
Opérations de l'exercice	1 374 114,62	1 501 769,33	842 054,73	1 240 983,98
Restes à réaliser	247 341,00	112 055,91	----	----
Totaux cumulés	1 654 087,95	1 613 825,24	842 054,73	1 314 372,22
Résultat net : Excédent				472 317,49
Solde net : Besoin de financement	40 262,71			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour, 8 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, et 5 abstentions : Madame LAZREUG, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 78

**BUDGET ANNEXE SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE
COMPTE DE GESTION 2013**

- **DECLARER** que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 39 voix pour et 5 abstentions : Madame LAZREUG, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 79

**BUDGET ANNEXE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

- d'ARRÊTER les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière suivante :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	----	96 081,00	----	325 294,42
Opérations de l'exercice	1 505 864,54	1 587 206,54	1 008 031,32	1 974 336,22
Restes à réaliser	585 200 ,00		----	----
Totaux cumulés	2 091 064,54	1 683 287,54	1 008 031,32	2 299 630,64
Résultat net : Excédent				1 291 599,32
Solde net : Besoin de financement	407 777,00			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO et 4 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 80

**BUDGET ANNEXE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
COMPTE DE GESTION 2013**

- **DECLARER** que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour, 8 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO, et 5 abstentions : Madame LAZREUG, Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 81

**BUDGET ANNEXE - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

- d'**ARRÊTER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière suivante :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	----	2 742,82	----	16 686,24
Opérations de l'exercice	2 740,00	2 179,48	150 952,13	166 268,00
Restes à réaliser	----	----	----	----
Totaux cumulés	2 740,00	4 922,30	150 952,13	182 954,24
Résultat net : Excédent		2 182,30		32 002,11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour et 4 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 82

**BUDGET ANNEXE - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
COMPTE DE GESTION 2013**

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour et 4 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 83

**BUDGET ANNEXE - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

- - d'**ARRÊTER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière suivante :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	---	---	---	2 291,73
Opérations de l'exercice	---	---	1 722,24	19 564,00
Totaux cumulés	---	---	1 722,24	21 855 ,73
Résultat net : Excédent				20 133,49

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour et 4 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 84

**BUDGET ANNEXE - SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
COMPTE DE GESTION 2013**

- **DECLARER** que le compte de gestion, dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 40 voix pour et 4 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 - 85

**BUDGET ANNEXE – REGIE DU CINEMA LE STUDIO
COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

- d'ARRÊTER les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section d'exploitation de la manière suivante :

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	----	----	----	----
Opérations de l'exercice	180 358,99	155 201,00	97 270,90	138 715,86
Restes à réaliser	3 070,00	----	----	----
Totaux cumulés	183 428,99	155 201,00	97 270,90	138 715,86
Résultat net : excédent				41 444,96
Solde net Besoin de financement	28 227,99			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

2014 - 86

**BUDGET ANNEXE - REGIE DU CINEMA LE STUDIO
COMPTE DE GESTION 2013**

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

- **ADOPTER** le cadre d'intervention suivant en matière de gestion de la dette :

Règles relatives aux partenaires financiers

La commune de Grasse souscrit des emprunts et/ou instruments financiers distribués par tout établissement financier public ou privé.

Le partenaire bancaire s'engage à traiter toutes les opérations relatives à l'encours de dette et aux nouveaux contrats dans le cadre des textes réglementaires et conventionnels en vigueur et en particulier :

- *la convention-cadre (FBF),*
- *au titre de la convention MIF, la Commune de Grasse est qualifiée « d'intervenant non professionnel »,*
- *la charte de bonne conduite.*

Lors de la mise en place d'un nouveau contrat ou de la renégociation d'un contrat existant, l'établissement bancaire s'engage sur les points suivants :

- *présenter une analyse détaillée de la structure du produit et de son fonctionnement, en mentionnant clairement les inconvénients et les risques des stratégies proposées,*
- *une analyse rétrospective des indices retenus,*
- *une expression des conséquences en termes de frais financiers à payer en cas de détérioration extrême des conditions de marché,*
- *une valorisation aux conditions de marché de chaque terme de la formule du produit.*

Règles relatives aux contrats et instruments financiers utilisés par la commune.

Règles relatives aux nouveaux contrats, les instruments financiers utilisés sont les suivants :

- *prêts non structurés, fixes ou indexés sur un taux variable assorti d'une marge,*
- *prêts structurés,*
- *contrat d'échange de taux d'intérêt (SWAP de taux),*
- *emprunts obligataires,*
- *crédits de trésorerie.*

Les nouveaux contrats souscrits relèvent obligatoirement de la typologie suivante de la charte de bonne conduite (CBC).

- *Structure : 1 ou 2 ou 3. (indices zone euro, écart d'indices zone euro, indices inflation)*
- *Indices sous jacents : A ou B ou C (échange taux fixe contre taux variable ou inversement, taux variable plafonné, barrière simple sans effet de levier).*

Les caractéristiques essentielles de chacun de ces contrats pourront être les suivantes :

- *Contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),*
- *contrats d'accord de taux futur (FRA),*
- *contrats de garantie de taux plafond (CAP),*
- *contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),*
- *contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)*

Les index de référence pourront être les suivants :

- le T4M,
- le TAM,
- l'EONIA,
- le TMO,
- le TME,
- l'EURIBOR ;

L'assemblée délibérante autorise les opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le Conseil National de la comptabilité).

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Règles relatives à l'encours existant

La commune recherche une désensibilisation visant à neutraliser progressivement les risques potentiels qui seraient contenus dans l'encours de dette chaque fois que le bilan « coût / diminution du risque » est considéré comme favorable à la commune.

Ainsi, à titre d'exemple, les réaménagements pourraient être de types suivants :

- réduction d'un risque de change au profit d'un risque de taux basé sur un index européen
- substitution d'un index à une pente
- réduction d'un multiplicateur en contrepartie de la dégradation d'un taux bonifié et/ou d'une marge bonifiée
- extension de garantie d'un taux fixe pour une ou plusieurs échéances.

L'analyse d'opportunité est obligatoirement et systématiquement consignée par écrit.

Règles relatives à la procédure interne de gestion de dette

Le circuit d'une opération de gestion de dette est le suivant :

mise en concurrence des intermédiaires financiers,

- rapports d'analyse et d'opportunités rédigés par la Direction Financière,
- validation par le DGS ou son représentant,
- décision du Maire ou son représentant,
- information du Conseil Municipal à sa plus proche réunion.

Le budget communal prévoit chaque année une provision destinée à couvrir d'éventuels risques ; le montant de celle-ci est variable, en fonction des conditions de marchés.

Par ailleurs un rapport annuel de gestion active de la dette est produit, pour information, au Conseil Municipal, chaque année, lors de la séance de présentation du compte administratif.

Le présent règlement de gestion de dette fera l'objet d'actualisations nécessaires notamment du fait des évolutions législatives et/ou financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 2 voix contre : Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL.

2014 - 88 DELEGATION DE COMPETENCE DANS LE DOMAINE DE L'EMPRUNT ET DES OPERATIONS UTILES A LA GESTION FINANCIERE

- **DONNER** délégation à Monsieur le Maire, dans les conditions définies par le cadre d'intervention de la gestion de la dette pour la souscription:
 - D'instruments de couverture des risques de taux et de change,
 - D'emprunts destinés au financement des investissements dans la limite du montant inscrits au budget.
 - De ligne de trésorerie pour un montant maximum annuel de 10 millions d'euros.

- **AUTORISER** Monsieur le Maire :

A lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,

- A retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- A passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- A résilier l'opération arrêtée,
- A signer les contrats d'emprunt ou de ligne de trésorerie répondant aux conditions posées aux articles précédents,
- A signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- A définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- A procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soultte,
- Et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

2014 - 89 CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES AU TITRE DES EMPRUNTS COMPLEXES

- **ADOPTER** la constitution d'une dotation initiale aux provisions pour risque sur emprunt pour un montant total de 9 091 694.35 euros.
- **DIRE** que cette provision sera constituée pour le montant total, par imputation sur la situation nette. Par le débit du compte :

194 « provisions pour risque sur emprunts – stock à la date de la première application »
Et par le crédit du compte :

1521 « provisions pour risques et charges sur emprunts (non budgétaire) »
Pour un montant de : 9 091 694.35 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour, 7 abstentions : Monsieur EUZIERE(2 voix), Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO et 2 voix contre : Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL.

**2014 - 90 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES
NOMINATION DES MEMBRES**

Il est proposé au Conseil Municipal de **NOMMER** :

- Un représentant titulaire :

Monsieur Jérôme VIAUD

- Un représentant suppléant

Monsieur André MASSON

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 91 COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
PROPOSITION DE CONTRIBUABLES GRASSOIS**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PROPOSER**

- Deux contribuables titulaires :

- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Madame Valérie DAVID

- Deux contribuables suppléants :

- Madame Marguerite VIALE
- Monsieur Christophe MOREL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné à la commission intercommunale des impôts indirects les élus suivants :

- Deux contribuables titulaires :

- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Madame Valérie DAVID

- Deux contribuables suppléants :

- Madame Marguerite VIALE
- Monsieur Christophe MOREL

**2014 - 92 COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
DESIGNATION D'UNE ASSOCIATION**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **DESIGNER** une troisième association locale : Association « Que Choisir ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 93 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONTRAT DE BAIE DES GOLFES DE LERINS
ELECTION DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Se portent candidats aux postes de délégués suppléants :

- Monsieur Philippe BONELLI
- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Christophe MOREL

Il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné des représentants suppléants du conseil municipal au Syndicat Intercommunal du contrat de baie des Golfes de Lérins, les élus suivants :

- Monsieur Philippe BONELLI
- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Christophe MOREL

**2014 - 94 CENTRE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL – THEATRE DE GRASSE
ET DU PAYS DE GRASSE
NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé au conseil municipal de désigner :

- Monsieur Jonathan TURRILLO
- Madame Aline BOURDAIRE
- Monsieur Cyril DAUPHOUD
- Madame Frédérique CATTART

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 95 ASSOCIATION DE FORMATION ET DE PROMOTION POUR JEUNES ET ADULTES
EN RECHERCHE D'INSERTION (AFPJR)
NOMINATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé au conseil municipal de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'AFPJR :

- Madame Claude MASCARELLI

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 96 OGEC FENELON
NOMINATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé au conseil municipal de désigner pour siéger au conseil d'administration de l'association OGEC FENELON :

- Madame Claude MASCARELLI

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 97 CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION A MI-TEMPS
DE CONSEILLER TECHNIQUE AUPRES DU MAIRE**

- **CREER** un poste de chargé de mission à mi-temps de catégorie A dont le traitement sera fixé en référence au 2^{ème} échelon de la grille des attachés territoriaux, Indice Brut 423, Indice Majoré 376.
- **DIRE** que les missions sont :
 - L'organisation des cérémonies patriotiques commémoratives et le lien avec les associations patriotiques,
 - Etre force de proposition et de conduite du projet de sécurisation aux abords des écoles,
 - Etre l'interlocuteur privilégié sur toutes les questions relatives aux gens du voyage sur le territoire grassois.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget, imputation 64131.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO et 4 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

**2014 - 98 INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS
MODIFICATION DU TAUX**

- **MODIFIER** le taux de 6%, applicable au calcul des indemnités de fonction telles que définies dans la délibération 2014-73 du 24 avril 2014, pour les adjoints ayant un mandat de vice-présidents à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dans la limite de l'enveloppe autorisée, et de le fixer à 8,2% de l'indice brut 1015, majoré de 45%
- **MODIFIER** le tableau de répartition des indemnités des élus, tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DIRE** que les indemnités de fonction sont payées mensuellement à compter du caractère exécutoire de la délégation des adjoints concernés, et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget, imputation budgétaire : chapitre 6531
- **TRANSMETTRE** au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé modifié récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour et 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

TABLEAU MODIFIE ANNEXE A LA DELIBERATION 2014-98

INDEMNITES DES ELUS

FONCTION	NOM – PRENOM	TAUX DE L'INDICE BRUT 1015	MONTANT BRUT €
Maire	VIAUD Jérôme	80% majorée de 45%	4409
1 ^{er} Adjoint	WESTRELIN Philippe	25% majorée de 45%	1378
Adjoint	ROBIN Patricia	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint	TURILLO Jonathan	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint	BUTTY Catherine	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint	MOREL Christophe	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint	COPIN Valérie	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint	RONDONI Gilles	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint ayant un mandat de vice-présidente à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse	BOURRET Dominique	8,2% majorée de 45%	452
Adjoint	DAUPHOUD Cyril	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint	DAVID Valérie	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint	MASSON André	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint ayant un mandat de vice-présidente à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse	NUTINI Nicole	8,2% majorée de 45%	452
Adjoint	BELVEDERE Jean-Marie	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint ayant une mission complémentaire spécifique	DUVAL Anne-Marie	23,5% majorée de 45%	1295
Adjoint	PELLEGRINO Pascal	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint	VIDAL Brigitte	20,30% majorée de 45%	1118
Adjoint	GARNIER Jean-Marc	20,30% majorée de 45%	1118
Conseiller Municipal ayant une délégation territoriale et une délégation thématique	CAMERANO Jean-Paul	20,30% majorée de 45%	1118
Conseiller Municipal ayant une délégation territoriale et une délégation thématique	BONELLI Philippe	20,30% majorée de 45%	1118
Conseiller Municipal délégué	CHABERT Muriel	14,20% majorée de 45%	782
Conseiller Municipal délégué	MASCARELLI Claude	14,20% majorée de 45%	782
Conseiller Municipal délégué	BOURDAIRE Aline	14,20% majorée de 45%	782

Conseiller Municipal ayant une délégation territoriale et une délégation thématique	VIALE Marguerite	20,30% majorée de 45%	1118
Conseiller Municipal ayant une délégation territoriale et une délégation thématique	PERCHERON Serge	20,30% majorée de 45%	1118
Conseiller Municipal délégué	ZARRILLO Mélanie	14,20% majorée de 45%	782
Conseiller Municipal délégué	AMRANE Ali	14,20% majorée de 45%	782
Conseiller Municipal délégué	OGGERO-MAIRE Annie	8,2% majorée de 45%	452
Conseiller Municipal délégué	LAPORTE Jean-François	14,20% majorée de 45%	782
Conseiller Municipal délégué	ARDISSON Alexandra	8,2% majorée de 45%	452
Conseiller Municipal délégué	SALLAH Chems	8,2% majorée de 45%	452
Conseiller Municipal délégué	BUSTAMENTE Jocelyne	8,2% majorée de 45%	452
Conseiller Municipal	EUZIERE Paul	6%	228
Conseiller Municipal	LAZREUG Myriam	6%	228
Conseiller Municipal	DE FONTMICHEL Philippe-Emmanuel	6%	228
Conseiller Municipal	ADDAD Mekia	6%	228
Conseiller Municipal	CASSARINI Stéphane	6%	228
Conseiller Municipal	CONESA Magali	6%	228
Conseiller Municipal	BROSSY Ludovic	6%	228
Conseiller Municipal	CATTAERT Frédérique	6%	228
Conseiller Municipal	VOARINO Damien	6%	228
Conseiller Municipal	DEGIOANNI Jean-Marc	6%	228
Conseiller Municipal	BANCEL Mireille	6%	228
Conseiller Municipal	BARBEY Franck	6%	228
Conseiller Municipal	SANJUAN Corinne	6%	228

2014 - 99

**PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – FAITS SURVENUS RUE MARCEL JOURNET**

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle aux agents de police municipale suivants : MM. Armand BLANC, Wilfrid DIASPARA, Fabien CHAMPEY et Christophe MAISSONNIER.
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants.
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville dans l'attente de son remboursement par la compagnie d'assurance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 100 PROTECTION FONCTIONNELLE DES AGENTS PUBLICS
DEMANDE D'OCTROI – FAITS SURVENUS PLACE AUX AIRES**

- **OCTROYER** la protection fonctionnelle aux agents de police municipale MM. Cyril BERNARD, Vincent FABRI, Philippe MARIAGE et à Mme Marie NORMAN
- **PRENDRE** en charge les honoraires d'avocat correspondants
- **DIRE** que la somme nécessaire est inscrite au budget de la Ville dans l'attente de son remboursement par la compagnie d'assurance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 101 TARIFICATION DES VIDES GRENIERS
EXEMPTION DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- **AUTORISER** une exemption de redevance d'occupation du domaine public pour les associations organisant un vide-grenier dans les conditions énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 102 LITIGE AVEC ERDF
PROTOCOLE D'ACCORD**

- **APPROUVER** l'accord entre la Ville de GRASSE, ERDF et la SMACL.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le protocole d'accord annexé à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 103 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
CHEMIN DE LA TOURRACHE
CONVENTION AVEC ERDF**

- **APPROUVER** la participation de la Ville auprès d'ERDF à hauteur de 6 074, 06 euros TTC.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ERDF.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 104 CONVENTION VILLE DE GRASSE/ORANGE
POUR LE BUSAGE DU VALLON DE BRASSAURIS**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération afin de définir les modalités techniques et financières de mise en œuvre des travaux avec la société ORANGE.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 105 SIGNALÉTIQUE DU GRAND TOUR DES PREALPES D'AZUR
CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

- **APPROUVER** la signature de la Convention avec le Conseil Général des Alpes Maritimes relative à la mise en place et au transfert de propriété, de gestion et d'entretien à la Commune de Grasse de la signalétique cyclable du Grand Tour des Préalpes d'Azur.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention transférant la propriété desdits panneaux à la ville de Grasse et tous documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 106 STADE DE LA BASTIDE PLASCASSIER SUR LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF
DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR HOMOLOGATION DU TERRAIN**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour permettre l'homologation du terrain.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 107 SERVICE DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT
CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE GRASSE-
AGENCE DE L'EAU-CCI-CMA-PRODAROM
DEMANDES DE SUBVENTION**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention décrite ci-dessus, dont le projet est annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander les subventions à l'Agence de l'Eau et à signer la convention d'aide à venir, ainsi que tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

2014 - 108 DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE GRASSE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander à la Préfecture des Alpes-Maritimes le classement de l'Office de Tourisme de Grasse dans la catégorie II.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer pour le compte de la Ville de Grasse, tous documents à intervenir dans le cadre de la présente affaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 109 MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE
AUTORISATION DE MISE EN VENTE DE LA BROCHURE DE PRESENTATION DE
L'EXPOSITION ESTIVALE 2014 A LA REGIE DE RECETTES**

- **AUTORISER** la vente de ces brochures qui seront intégrées dans le stock de la régie de recettes du Musée d'Art et d'Histoire de Provence ainsi que la mise en don d'une partie des brochures comme expliqué ci-dessus.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 110 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE
TARIFICATION SPECTACLE ESTIVAL – LES PROMENEURS DU TEMPS**

- **ADOPTER** ce tarif unique de 10 € T.T.C par personne, à compter du 1^{er} juillet 2014, pour les représentations du soir.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2014 - 111 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
CONVENTION AVEC CATHERINE PONCIN – ARTISTE PLASTICIEN**

- **ANNULER** la délibération n° 2014-12 du 20 février 2014.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention annexée à la présente délibération, avec Madame Catherine PONCIN.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour et 9 abstentions : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO.

**2014 - 112 RENOUELEMENT URBAIN
GRASSE DEVELOPPEMENT
CONCESSION D'AMENAGEMENT DU CENTRE HISTORIQUE
EMPRUNT BANCAIRE DE 3,5 MILLIONS D'EUROS
GARANTIE D'EMPRUNT A HAUTEUR DE 80 % DE LA VILLE DE GRASSE**

- **ACCORDER** la garantie d'emprunt de la Ville de Grasse à hauteur de 80% pour un montant de capital de 3,5 Millions d'euros au bénéfice de la SPL Grasse Développement.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour, 9 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame LAZREUG, Monsieur Philippe-Emmanuel DE FONTMICHEL, Monsieur CASSARINI, Madame CONESA, Monsieur BROSSY, Madame CATTART, Monsieur VOARINO et 4 abstentions : Monsieur DEGIOANNI, Madame BANCEL, Monsieur BARBEY, Madame SANJUAN.

2014 – 113 RETIREE

Grasse le, 21 mai 2014

Le Maire,

Jérôme VIAUD
Conseiller général des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse